

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 25 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-97

Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution du marché M.2021-41 : Travaux sur le réseau d'assainissement de la commune de Méounes-lès-Montrieux

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, LASSOUTANIE Chantal donne procuration à DELZERS Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2021-41, ayant pour objet la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement de la Commune de Méounes-lès-Montrieux ;

CONSIDERANT que ce marché est décomposé en trois tranches :

- la tranche ferme pour la pose de réseaux neufs EU route de Brignoles,
- la tranche optionnelle 1 pour le chemisage de réseaux route de Toulon et divers
- et la tranche optionnelle 2 pour la pose de réseaux neufs dans le centre du village et la réhabilitation de regards ;

CONSIDERANT que ce marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 2 du marché : le nombre d'heures réservé à l'insertion sera à minima de 140 heures pour l'exécution de la tranche ferme et de 105 heures pour l'exécution de la tranche optionnelle 2 ;

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux est assurée par le bureau d'études : BM Etudes eau (83136 Méounes-lès-Montrieux) et que la Communauté d'Agglomération est assistée, en particulier pour la phase suivie de chantier, par la Régie des Eaux de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique, a été mise en œuvre ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 30 novembre 2021 et que la date limite de réception des offres était fixée au 07 janvier 2022 12h00 ;

CONSIDERANT que cinq offres sont parvenues conformes dans les délais et qu'il a été procédé à leur analyse conformément aux critères de choix énoncés dans le Règlement de la consultation ;

CONSIDERANT que la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 29 mars 2022 a rendu un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SAUR SAS (Direction régionale PACA - 83980 LE LAVANDOU) pour un montant de :

Tranche Ferme	199 771,00 € HT
Tranche optionnelle 1	243 958,00 € HT
Tranche optionnelle 2	165 770,00 € HT
Total Général	609 499,00 € HT

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à attribuer et signer le marché M.2021-41 : Travaux sur le réseau d'assainissement de la Commune de Méounes-lès-Montrieux avec l'entreprise précitée,
- et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents au marché.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 25 avril 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND